



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction des Relations et
des Ressources Humaines

Référence à rappeler :

DRRH/DEPAT n° 2012/01

Affaire suivie par :

Patrick BOUCHET

Lydiane DESSALAS

Téléphone

05 57 57 39 40

05.57.57.39.41

Télécopie

05 57.57.35.16

Mél

depat@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-
Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 4 janvier 2012

Le Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

Messieurs les Présidents d'Université
Monsieur le Directeur de l'IEP
Monsieur le Directeur de l'ENSAM
Monsieur le Directeur de l'IPB
Messieurs les Directeurs des IUT
Monsieur le Directeur de la DRJS et de la Cohésion Sociale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des services départementaux de l'Éducation
Nationale de la DORDOGNE, de la GIRONDE, des LANDES,
du LOT ET GARONNE, des PYRENEES-ATLANTIQUES

Monsieur le Directeur du CRDP
Monsieur le Directeur du CREPS
Monsieur le Directeur du CROUS
Monsieur le Directeur de l'agence Europe Education
Formation France
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les Directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service du
Rectorat

Objet : pré-inscription au mouvement inter-académique 2012.

- *adjoints administratifs*
- *assistant(e)s de service social*
- *infirmier(e)s*

Réf : note de service DGRHC2-1 n° 2011-208 du 22 novembre 2011 publiée au
BO n° 45 du 8 décembre 2011.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet désirant
obtenir une mutation hors académie, des modalités du mouvement inter-
académique 2012.

1) PRE-INSCRIPTION

Les agents de l'académie de Bordeaux appartenant aux corps des adjoints
administratifs, des infirmier(e)s, des assistantes de service social souhaitant
rejoindre une autre académie devront se pré-inscrire obligatoirement par le biais de
l'application AMIA à l'adresse suivante : <https://amia.orion.education.fr/amia>

L'application sera ouverte **du 10 janvier 2012 au 7 février 2012** (dates nationales).

Aucune demande de mutation ne pourra être établie après la date de fermeture du serveur.

Le nombre de vœux est limité à 3 académies.

2) SAISIE DES VŒUX

Il appartiendra aux agents de se renseigner auprès du Rectorat des académies dans lesquelles ils sollicitent leur mutation, afin de connaître les dates et les modalités de saisie de leurs vœux.

Pour le Recteur
Le Secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines



Xavier LE GALL

Personnes à contacter

Personnels administratifs : *Danielle DE VOS, Conchita NOBLET, Sandrine SARRAMIA* (05.57.57.39.45 ou 05.57.57.35.52)

Personnels de santé : *Karine VERGNAUD* (05.57.57.39.46)

Caroline BIECHE (05.57.57.39.55)